

**SEANCE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU 3 mars 2020  
N°27**

Date de la convocation :  
24/02/2020

Nombre de membres :  
**12**

Présents :  
**8**

Votants :  
**7**

Le **trois mars deux mille vingt** à vingt heure trente,  
Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances sous la Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

**Etaient présentes :**  
Mesdames : PIOT, LAMBERT, CABANILLAS, CHOLET,  
MAILLARD, QUINET, TECHY.

**Absentes excusées :**  
Mesdames MOUREAUX, ROY, VEZIN et GALERNE

Madame CABANILLAS a été élue secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration**

Le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité et signé.

**1) Compte de Gestion**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisé par le Receveur en poste à la trésorerie de Mantes la Jolie et que les résultats sont identiques au compte administratif.

**Le Conseil d'Administration,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Receveur

**2) Compte Administratif 2019**

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 et quitte la séance.

**Le Conseil d'Administration**, siégeant sous la présidence de Madame PIOT, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte administratif 2019 de la Commune qui présente les résultats cumulés suivants

**Section de Fonctionnement :**           Dépenses pour .....3 906,38 euros  
  Recettes pour ..... 6 015,62 euros  
  Donnant un excédent de ..+ 2 109,24 euros.

Monsieur le Président rejoint la séance et reprend la présidence.

**3) Affectation du résultat**

**Le Conseil d'Administration** à l'unanimité

**Affecte** le résultat au budget primitif 2020 de la façon suivante :

**ARTICLE 002 :** report de l'excédent de fonctionnement 2 109,24 euros.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **- Organisation du repas des Jumeauvillois**

Jean-Claude Langlois remercie les membres du CCAS pour l'organisation et leur investissement pour la préparation du repas des Jumeauvillois qui s'est déroulé encore une fois dans la bonne humeur.

Ce repas a lieu le samedi 25 janvier 2020 à 12h00. Didier Terroy, président de la troupe de théâtre de Maule « Les Mascarilles » est venu nous présenter une animation de 4 saynètes qui ont été mises en scène lors du repas.

Le thème choisi cette année était l'hiver, la montagne...

Le menu était composé de :

- Cocktail du Montagnard à la Framboise et son Assiette de Cochonnaille
- Tartelette de Filo et ses Saint Jacques sur sa Julienne de Légumes sauce Crustacés
- Trou Lorrain (Sorbet Poire et Alcool de Poire)
- Carré de Veau Farci Soubise Gratiné Façon Orloff Pomme éventail, Tatin Provençal
- Le Croustillant de Munster et Son Mesclun
- Délice Fromage Blanc au Cœur Marmelade Framboise sur son Sablé à la Fleur d'Oranger

Le tarif était gratuit pour les Jumeauvillois de + de 65 ans et de 29€ pour les accompagnants de – de 65 ans ou les extérieurs.

Des playlists ont été prévues pour une musique d'ambiance et quelques musiques pour des danses après les saynètes.

Tout au long du repas un diaporama avec les photos du CCAS depuis 2008 a été diffusé retraçant, les repas et sorties organisés par les membres durant 12 ans. C'était un moment très émouvant car beaucoup de Jumeauvillois nous ont hélas quittés.

### **- Anniversaires**

Madame BOUCHER..... 13/03/1938 (Muriel PIOT et Monique MAILLARD)

*En attendant, le résultat des élections municipales, et la création du futur conseil d'administration du CCAS, les autres distributions de cadeaux seront assurées par Jean-Claude Langlois, Muriel Piot et Monique Maillard.*

Monsieur FOUGERAY..... 27/03/1929

Monsieur FIALAIRE..... 29/03/1936

Monsieur BAILLARD..... 30/03/1937

Monsieur le Maire remercie tous les membres du CCAS pour leur investissement pendant les 6 ans du mandat.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h10.

Le Président,

Jean-Claude LANGLOIS